



Audit de l'optimisation des ressources 2021 : Surveillance des collèges privés d'enseignement professionnel

Pourquoi nous avons procédé à cet audit

- Les collèges privés d'enseignement professionnel sont des entreprises privées régies par le ministère des Collèges et Universités en vertu de la Loi de 2005 sur les collèges privés d'enseignement professionnel (Loi).
- Il peut s'agir de grandes organisations à campus multiples enseignant plusieurs matières ou de petits établissements spécialisés et ciblés. Ils offrent généralement un calendrier d'inscription plus souple et des classes plus petites que les collèges publics.
- Les collèges privés d'enseignement professionnel qui sont bien réglementés et qui fonctionnent efficacement peuvent aider à fournir des travailleurs formés aux employeurs pour leur permettre de combler leurs demandes d'emploi plus précises en moins de temps.

Pourquoi c'est important

- Les collèges privés d'enseignement professionnel forment des adultes qui ont besoin de compétences professionnelles particulières ou qui possèdent déjà des titres de compétence, mais qui veulent améliorer leurs habiletés pratiques pour devenir encore plus concurrentiels sur le marché du travail.
- Les diplômés des collèges privés d'enseignement professionnel travaillent comme ambulanciers paramédicaux, massothérapeutes, préposés aux services de soutien à la personne, coiffeurs, chauffeurs de camion et dans bien d'autres professions qui servent le public.
- Les étudiants qui investissent de l'argent dans les droits de scolarité et autres frais pour obtenir une formation professionnelle des collèges privés d'enseignement professionnel méritent la formation pour laquelle ils ont payé et d'avoir accès à des renseignements exacts sur les collèges.

Ce que nous avons constaté

Programmes désuets

- Près de 1 400 programmes désuets, approuvés il y a plus de cinq ans, sont offerts par des collèges privés d'enseignement professionnel.
- Les programmes désuets comprennent les TI et les soins paramédicaux. Les étudiants ne reçoivent peut-être pas une formation pertinente pour trouver un emploi dans leur domaine choisi et les aider à avoir du succès sur le marché du travail.

RECOMMANDATIONS 1 À 4

Objectifs d'inspection de conformité non atteints, frais plus élevés facturés

- Le ministère n'examine pas le contenu fourni aux étudiants pour s'assurer qu'il s'agit du programme approuvé par le ministère. Le ministère ne peut confirmer que les étudiants reçoivent une formation adéquate pour l'emploi dans le cadre des programmes des collèges privés d'enseignement professionnel.
- En juin 2021, le ministère n'avait pas atteint son objectif d'inspection de tous les collèges (214 ou 30 % des campus collégiaux) dans les trois ans. Ces inspections sont effectuées pour confirmer que les collèges privés d'enseignement professionnel respectent les conditions de leur inscription et les exigences législatives.
- Le ministère n'a pas mis en place de processus pour cibler les collèges privés d'enseignement professionnel qui facturent des frais supérieurs aux montants inscrits sur les listes de frais; 33 % d'un échantillon de collèges privés d'enseignement professionnel ont indiqué des frais plus élevés.

RECOMMANDATIONS 5 À 8

Plaintes courantes relatives aux cours et aux frais

- Le ministère n'analyse pas les plaintes ni ne publie les plaintes répétées. Il ne peut pas cerner les problèmes courants dans les collèges privés d'enseignement professionnel pour guider les inspections, et les étudiants ne peuvent pas obtenir ces renseignements pour prendre des décisions.
- Dans un échantillon de 146 plaintes, nous avons constaté que les principales plaintes les plus fréquentes concernaient la prestation de cours, l'enseignement ainsi que les frais et les remboursements.

RECOMMANDATION 9

Mauvaise déclaration des mesures d'exécution à l'endroit des collèges

- Le fait que le ministère ne rende pas bien compte publiquement de l'application de la loi entrave la capacité des étudiants à prendre des décisions éclairées.
- Les renseignements affichés présentaient des erreurs et n'étaient pas toujours publiés en temps opportun, parfois jusqu'à un an après les mesures d'exécution.

RECOMMANDATIONS 10 À 13

Paiements en retard, risques de fermeture de collèges et Fonds d'assurance pour l'achèvement de la formation

- Le ministère n'a pas versé les primes annuelles des collèges au Fonds d'assurance pour l'achèvement de la formation en temps opportun et n'a pas fait respecter les délais de paiement.
- Le ministère ne savait pas que certains collèges privés d'enseignement professionnel fonctionnaient sans sécurité financière, ce qui pourrait exercer une pression inutile sur le fonds d'assurance si ces collèges fermaient soudainement.

RECOMMANDATIONS 14 À 16

Augmentation des étudiants internationaux dans les collèges généraux et non désignés

- Le nombre d'étudiants internationaux inscrits a augmenté de 420 %, passant de 1 994 en 2015 à 10 368 en 2019. Une telle augmentation est inhabituelle étant donné que les étudiants des collèges privés d'enseignement professionnel, contrairement à leurs homologues du système de collèges publics, ne peuvent pas demander de rester au Canada avec un permis de travail fédéral après l'obtention du diplôme.
- Quatre collèges privés d'enseignement professionnel comptant des étudiants étrangers inscrits n'avaient pas reçu l'autorisation du ministère pour les étudiants étrangers.
- Le ministère n'a pas fourni ces renseignements au gouvernement fédéral, qui est responsable d'accorder des permis aux étudiants étrangers pour entrer au Canada.

RECOMMANDATIONS 17 ET 18

Résultats de rendement désuets ou non accessibles

- Les résultats affichés par le ministère sur les taux d'obtention de diplôme des collèges privés d'enseignement professionnel, les taux d'emploi des personnes diplômées et d'autres indicateurs de rendement datent d'au moins deux ans.
- Les résultats de rendement pour jusqu'à 83 % des programmes ne pouvaient pas être obtenus, ce qui limitait leur utilité pour les étudiants.

RECOMMANDATIONS 19 ET 20

Aucune stratégie pour relier les programmes au marché du travail

- Le ministère n'a pas de stratégie globale d'éducation postsecondaire pour lier les besoins du marché du travail aux options d'enseignement professionnel.
- Des données solides sur les besoins du marché du travail régional ne sont pas recueillies pour vérifier la saturation régionale ou la pénurie de programmes de formation particuliers.

RECOMMANDATIONS 21 ET 22

Conclusions

- Le ministère ne gère pas, ne supervise pas et n'applique pas efficacement la législation et les politiques du ministère qui sont en place pour protéger les intérêts des étudiants actuels et potentiels des collèges privés d'enseignement professionnel de l'Ontario.
- Le ministère n'a pas établi de systèmes et de processus adéquats pour valider que les collèges privés d'enseignement professionnel offrent une éducation de qualité et à jour aux étudiants.
- Le ministère n'a pas de stratégie globale d'éducation postsecondaire pour lier les besoins du marché du travail aux offres d'enseignement professionnel. Par conséquent, il manque une occasion essentielle de trouver un équilibre entre l'approvisionnement en études collégiales et postsecondaires et les demandes et les attentes des collectivités locales.